Nutzungshinweise:

Diese Druckansicht dient nur zu Arbeitszwecken. Zitieren Sie ggf. direkt die digitale Edition.
Dieses Werk ist lizenziert unter einer Creative Commons Namensnennung - Nicht-kommerziell - Weitergabe unter gleichen Bedingungen 4.0 International Lizenz.

Zitiervorschlag:

Édouard Glaser de Willebrord an Friedrich Engels in London. Brüssel, Freitag, 19. Juli 1872. In: Marx-Engels-Gesamtausgabe digital, hg. v. der Internationalen Marx-Engels-Stiftung. Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, Berlin. URL https://megadigital.bbaw.de/briefe/detail.xql?id=M9326723

Édouard Glaser de Willebrord an Friedrich Engels in London. Brüssel, Freitag, 19. Juli 1872

Laspalas, Clara (Fremdsprachliches Lektorat)
Lindenberg, Thomas (Bearbeitung)
Lura, Caroline (Bearbeitung)

Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften (BBAW) Marx-Engels-Gesamtausgabe

Handschrift: RGASPI f. 1 op. 1 d. 3295
Handschriftenbeschreibung:

Soweit aus der Fotokopie zu ersehen ist, besteht der Brief aus einem Bogen weißem, kariertem Papier sowie einer Visitenkarte (Aufdruck: „Dépot de Fabriques / anglaises françaises & allemandes / E. Glaser / 24, Rue de la Pépinière, / Bruxelles. / Lith. Ioniaux-Sacré, 1, rue Collégiale.“). Glaser de Willebrord hat alle vier Seiten des Bogens sowie die Rückseite der Visitenkarte vollständig beschrieben. Schreibmaterial: schwarze Tinte.

Von Engels' Hand: Vermerk oben auf der ersten Seite des Bogens: „Bruxelles / 19 Juillet – Glaser / Btw. 19 Aug.“ (schwarze Tinte; Unterstreichung mit Rotstift von unbekannter Hand).

Archivsignatur des Moskauer Marx-Engels-Instituts (IMÈ) auf der ersten Seite des Bogens und beiden Seiten der Karte mit Bleistift: „RJ 431a“; „RJ 431e–f“.

Erstveröffentlichung: in russischer Übersetzung: Гаагский конгресс Первого Интернационала, 2–7 сентября 1872 г. Москва 1972. S. 318–321.
in englischer Übersetzung: The Hague Congress of the First International, September 2–7, 1872. Reports and Letters. Moscow 1978. S. 385–387.
Documents relatifs aux militants Belges (1986). S. 416–418

Absender: Édouard Glaser de Willebrord
Schreibort: Brüssel
Schreibdatum: 1872-07-19

Empfänger: Friedrich Engels
Empfangsort: London

| Cher citoyen Engels

Je m'empresse de répondre à votre billet daté ~~*de hier*~~ d'hier[a]. Si j'avais pu penser que vous n'étiez pas instruit de ce qui se passe ici, je me serais empressé de vous en informer.

1°. Dans sa réunion du dimanche 7 couran[t] la section bruxelloise a voté à l'unanimité moins une voix – le maintien du Conseil Général. L'opposant était Laurent Verrycken[b].

2°. Le Congrès extraordinaire belge a réuni un très petit nombre de délégués, – il ne s'en est trouvé que 13 – dont 4 de Bruxelles des corporations affiliées. Le maintien du Conseil Général a été résolu par 9 voix contre 3 et une abstention. Le délégué de la fédération de la Vesdre qui représentait 32 sections a voté pour le maintien. Hins[c] n'est pas venu à Bruxelles et De Paepe[d]

n'a pas fait acte de présence, absorbé qu'il est par ses examens, – qu'il a passé avec distinction – sauf le dernier, l'examen pratique qui doit avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine. Les délégués opposants sont des pays houillers et leur vote est aussi insignifiant que le concours qu'ils apportent à l'association. | Anvers était représenté par Calewaert[e] qui a voté pour le maintien. Gand ni aucune section n'était représentée – à vrai dire elles n'existent pas. – Brismée[f] et Hins[g] bien stylés – vous devinez par qui, – ont fort bien parlé et ce sot-vaniteux qui répond au nom de Verrycken[i] est resté tout coi. Un incident que j'allais oublier de vous signaler, c'est qu'à l'ouverture de la séance il a été donné lecture d'une lettre émanant du Conseil fédéral de ~~*Barcelonne*~~ Barcelone adressée au Congrès belge et le félicitant de la proposition qui avait été faite relative à la révision des statuts et l'engageant à persister dans les opinions émises.

Herman[j] a donné lecture d'un projet de nouveaux statuts qui a été accepté après une courte discussion et quelques légères modifications.

Il n'a rien été changé au préambule ni aux considérants et les modifications proposées ont ~~*eus*~~ eu surtout pour objet de limiter les attributions du Conseil Général, auquel on veut enlever toute autorité. Ainsi le Conseil ne | pourra intervenir en rien dans les ~~*différents*~~ différends qui surgissent dans les diverses fédérations, et partant il ne pourra suspendre ni section ni fédération. Les ~~*différents*~~ différends qui se produiront entre sections seront jugés – sans appel par la fédération à laquelle elles appartiennent. Si une fédération se trouve en désaccord avec le Conseil Général, ce sont les diverses fédérations qui jugeront.

Le Conseil sera composé de trois délégués de chaque nationalité; – ceux-ci seront désignés par la nationalité même. La nationalité désignera celui qui exercera les fonctions de secrétaire. Chaque nationalité n'aura qu'une seule voix. – Les délégués ne peuvent être révoqués que par leur nationalité, mais le Conseil Général aura le droit de les suspendre en attendant qu'il ait fait connaître ses motifs à la nationalité à laquelle appartient le fauteur.

J'écris tout cela de mémoire et au grand galop, je pense cependant n'avoir rien oublié d'important.

On a discuté également sur les délégués qu'il fallait admettre au prochain Congrès et on | a été unanime sur le point qu'il ne fallait admettre que des représentants des sociétés ouvrières affiliées et ayant un mandat régulier: c'est dire que les adeptes de Vésinier[k] seront nettement mis à la porte, ainsi que les Tolain[l] et hommes du même bord.

J'ai envoyé des notes à diverses de nos feuilles bourgeoises, mais je n'ai vu la reproduction qu'il y a deux jours dans l'Écho du Parlement[m] et encore l'annonce du Congrès sans commentaire aucun: il est vrai qu'il y a nombre de journaux que je ne lis pas faute de temps.

À propos du paquet pour la Suisse je dois dire que jusqu'ici on ne m'a pas fait réclamer le port des imprimés envoyés à Perret[n].

Pour le moment je n'ai rien à vous dire autre qui soit de nature à vous intéresser, mais soyez certain que si quelque chose se présentait, je vous en ferai part aussitôt.

Ne m'oubliez pas auprès de la famille Marx et croyez, cher citoyen Engels, à la sincérité de mes fraternelles salutations.

E. Glaser de Willebrord

Jung[o] m'a demandé un papier belge timbré pour Dupont[p] – je n'ai plus rien appris de cette affaire qui semblait beaucoup intéresser Dupont.

Pindy[q] a écrit à Brismée[r] pour lui dire qu'il continue son œuvre de propagande en Suisse. Il regrette les dissentiments existants.

| Je ne sais naturellement rien des intentions du Gouvernemen[t] Néerlandais et je ne suppose l'hostilité que par déduction logique, mais il me semble qu'il y a un moyen d'être fixé: – c'est de louer une salle à La Haye, de dire pour quel objet et immédiatement le propriétaire se rendra auprès de l'autorité demander s'il peut donner son local.

Le moyen n’est peut-être pas très ingénieux, mais faute de mieux on pourrait s’en servir.

Erläuterungen

a) Nicht überlieferter Brief von Engels an Glaser de Willebrord, 18.7.1872.

b) Verrycken, Laurent (1835-1892)

c) Hins, Eugène (1839-1923)

d) De Paepe, César (1841-1890)

e) Calewaert, Louis (1843-)

f) Brismée, Désiré Jean François (1822-1888)

g) Herman[h] gemeint?, da, wie oben erwähnt, Hins nicht in Brüssel war.

h) Herman, Alfred (1843-1890)

i) Verrycken, Laurent (1835-1892)

j) Herman, Alfred (1843-1890)

k) Vésinier, Pierre (1824-1902)

l) Tolain, Henri (1828-1897)

m) L’Echo du Parlement belge

n) Perret, Henri (-)

o) Jung, Hermann (1830-1901)

p) Dupont, Eugène (1831-1881)

q) Pindy, Jean Louis (1840-1917)

r) Brismée, Désiré Jean François (1822-1888)

Kritischer Apparat